

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 30 septembre 2022**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### **1) Dépense non prévue au budget pour la migration de l'application facturation dans le cadre de la mise en œuvre de la QR-Facture**

Le 30 septembre 2022, les anciens bulletins de versement BVR ne seront plus traités par les opérateurs financiers. Ils seront remplacés par des QR-Factures. A cet effet, tous les acteurs économiques sont appelés à adapter leur logiciel de facturation. La société Groupe T2i, qui fournit la solution Citizen, a modifié son logiciel afin qu'il réponde aux nouvelles normes. Pour une raison que le Groupe T2i ne s'explique pas, l'offre relative à cette opération, d'un montant de Fr. 14'500.- TTC, n'a pas été envoyée à la Commune d'Ecublens en été 2021 afin d'être portée au budget 2022. Dans l'obligation d'effectuer cette modification sous peine de ne plus pouvoir émettre aucune facture dès octobre 2022, la Municipalité a été contrainte de recourir au chapitre 3 « Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles en cas d'urgence », conclusion n° 3 du préavis de début de législature n° 2021/23 intitulé « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 ».

### **2) Réponse à la question de M. le Conseiller Daniel Sage, posée lors de la séance du 7 décembre 2018, relative à la mise en œuvre des mesures recommandées par la Direction générale de l'environnement (DGE) en matière de qualité de tri des déchets**

La Municipalité a souhaité pouvoir vérifier la qualité du tri sur plusieurs années, raison pour laquelle la réponse à cette question intervient trois ans après.

La gestion des déchets est une tâche très importante pour la Municipalité. Dès 2009, suite à l'étude générale de la gestion des déchets, un plan d'actions d'amélioration du tri et de la revalorisation des déchets a été mis en place par le Service des travaux publics et de l'environnement (STPE) et comporte de nombreux objectifs ambitieux. De nombreuses améliorations ont été mises en place ces dernières années :

- La ville d'Ecublens a été la première commune à utiliser la gare de Renens pour le transport par train des ordures ménagères vers Tridel.
- La mise en place d'une levée porte à porte des déchets compostables avec revalorisation par méthanisation à Lavigny.
- La mise en place d'un jour hebdomadaire par type de déchets en levée porte à porte en maintenant la collecte de 4 types de déchets en porte à porte (ordures ménagères, compostables/végétaux, papiers/cartons, verres).
- L'amélioration de l'équipement de collecte des déchets des immeubles et villas et amélioration des emplacements.
- La taxation des déchets d'entreprises et le contrôle des contrats de transporteurs d'entreprises.
- La revalorisation de 100 % des déchets végétaux de la déchetterie et des espaces-verts ainsi que des compostables de la déchetterie par méthanisation.

- La création de deux écopoints et l'ouverture d'une déchetterie mobile une fois par mois au Pontet.
- L'optimisation des tournées de levées des déchets.
- L'agrandissement de la déchetterie communale comprenant un espace ressourcerie ainsi que l'augmentation du nombre de déchets revalorisés.

Ces nombreuses actions ont entraîné des améliorations importantes du tri des déchets de notre population et d'un taux de revalorisation passant de 40 % en 2008 à 66 % en 2020.

La Municipalité confirme appliquer les recommandations de la DGE, pour les actions qui sont de sa responsabilité. Concernant les aspects de sensibilisation de la population sur le tri des déchets, Ecublens préside depuis de nombreuses années le groupe de travail de l'Ouest lausannois qui coordonne les thèmes annuels via le « recyclo » et les campagnes d'affichages identiques sur l'ensemble des communes. Des contrôles sont réalisés par Valorsa pour vérifier l'utilisation des sacs taxés pour les ordures ménagères et les résultats de ces tests pour la Ville d'Ecublens sont excellents.

De nombreuses séances ont lieu avec Valorsa ainsi qu'entre les communes de l'Ouest et avec les mandataires et entreprises spécialisés, ceci afin de traiter les améliorations de tri des déchets, d'améliorer la qualité du tri, d'optimiser les transports et les récoltes ainsi que pour analyser les nouvelles filières de revalorisation.

Des réflexions sont également en cours pour l'utilisation d'un logiciel de gestion des déchets ainsi que le développement d'une application mobile et d'un site internet d'information pour notre population. Par ailleurs, en 2020, une séance s'est déroulée avec la Commission de gestion sur la thématique des déchets.

La Municipalité confirme donc qu'elle n'a pas attendu l'établissement des recommandations de la DGE pour mettre en œuvre des améliorations et que toutes les mesures ont été prises pour maintenir et améliorer le tri des déchets ainsi que le taux de revalorisation.

**3) Réponse au vœu de Mme la Conseillère Fabienne Crousaz, déposé lors de la séance du 11 décembre 2021, relatif à la création d'un chemin sécurisé pour les écoliers autour du parking de la Coquerellaz**

Quand bien même ce parking a déjà un trottoir le long de la route, sensible aux aspects de sécurité, la Municipalité a chargé le Service des travaux publics et de l'environnement de réaliser un cheminement sécurisé le long de la clôture de la place de jeux à l'est du parking. Ce cheminement offre un second passage pour les écoliers, en plus du trottoir existant, et ainsi répondre au sentiment d'insécurité exprimé.

**4) Décompte de clôture – Préavis n° 2020/08 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens, secteur 11 – Triaudes/Sorge – Crédit de construction »**

Les travaux relatifs à l'objet mentionné, ci-dessus, sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5620.068.

**Montant total du préavis :**

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Montant du crédit accordé pour le préavis n° 2020/08 | Fr. 490'000.00        |
| Montant total des dépenses                           | <u>Fr. 409'826.40</u> |
| Moins-value de dépenses                              | Fr. 80'173.60         |

**Montant pour la part d'Ecublens :**

|   |                      |
|---|----------------------|
| Montant selon préavis n° 2020/08 (17.23%) | Fr. 78'000.00        |
| Montant des dépenses                      | <u>Fr. 70'613.10</u> |
| Moins-value de dépenses                   | <u>Fr. 7'386.90</u>  |

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis et la réserve des « Divers et imprévus » n'a pas été utilisée.

*La Municipalité*